

• (1330)

Dans mes voyages, j'ai constaté que les producteurs ne s'attendent pas à des miracles. Ils ne s'attendent pas du gouvernement qu'il règle tous leurs problèmes, qu'ils reconnaissent comme n'étant ni le fait du gouvernement ni de l'agriculture canadienne comme telle. J'ai l'impression que les producteurs seraient satisfaits si leurs recettes pour la campagne agricole de 1986-1987 étaient égales à ce qu'ils toucheront pour celle de 1985-1986. C'est une idée personnelle que je sou mets à la Chambre.

Je reconnais toutefois qu'à ce stade, il serait prématuré de déterminer quelle aide serait nécessaire, car les réserves de blé mondiales, quoiqu'importantes, pourraient certainement disparaître en un rien de temps; c'est déjà arrivé. Faire précipitamment un versement anticipé par opportunisme politique ne servirait pas bien les intérêts du pays. Si, à un moment donné au cours de la prochaine campagne agricole, la situation des prix s'améliore sensiblement, la nécessité d'une intervention gouvernementale s'en trouvera certainement diminuée ou même supprimée.

Le fait est que nous parlons d'une campagne agricole à venir, celle qui commencera le 1^{er} août. Dans l'intervalle, les agriculteurs peuvent être assurés que le gouvernement comprend les problèmes de l'agriculture et qu'il y est sensible.

Des préoccupations ont été exprimées au comité au sujet du changement des modèles de production que pourrait occasionner l'augmentation du prix du blé canadien. En conséquence, le comité propose que le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé (M. Mayer) essaie de faire en sorte que le double prix du blé continue de refléter la part du marché traditionnellement dévolue à chacune des régions. Autrement dit, si 95 p. 100 étaient auparavant dévolus à la région de la Commission canadienne du blé, et 5 p. 100 aux autres, les avantages devraient continuer d'être ainsi répartis, indépendamment des modifications du volume régional.

Je constate, monsieur le Président, que vous me faites signe que mon temps de parole est presque écoulé. Je conclurerais en disant que la création du comité chargé d'examiner la question du double prix du blé est conforme à toute une série d'initiatives prises par le gouvernement, par le ministre de l'Agriculture (M. Wise), par le ministre d'État chargé de la Commission canadienne du blé. Il est à noter que la recommandation visant à porter le prix du blé canadien de 7 à \$10 le boisseau est une mesure partielle. Si la situation persiste et qu'elle évolue comme prévu, il est clair que cette augmentation du prix du blé canadien, si jamais elle intervient, ne sera pas suffisante. Si ces prévisions se révèlent exactes, il est clair qu'il faudra intervenir davantage, d'où la quatrième recommandation concernant les paiements d'appoint ou de stabilisation. En fait, les ministres intéressés nous ont donné l'assurance que le gouvernement continuera d'appuyer l'agriculture.

Le rapport du Comité spécial sur l'établissement des prix du blé domestique signifie bien des choses. Si le gouvernement y donne suite, il signifiera plus pour l'agriculteur, comme je l'ai mentionné plus tôt. Pour les consommateurs de produits à base de blé, il signifiera des prix légèrement plus élevés. J'espère qu'ils reconnaîtront que c'est une mesure provisoire qu'il fallait prendre de toute urgence pour faire face à la crise qui sévit au sein de l'agriculture canadienne. On signale dans le rapport

Rapports de comités

que le régime de l'établissement des prix visait à empêcher une augmentation excessive pour le consommateur. Le but avoué était d'empêcher une dislocation régionale. On reconnaît aussi dans le rapport que le système du double prix du blé n'est pas une solution parfaite mais plutôt un élément de solution, et que de faire appel au Trésor du gouvernement n'est pas non plus la solution idéale. En outre, on reconnaît l'importance des négociations commerciales dans le cadre du GATT pour en arriver à une entente internationale sur les céréales.

Enfin, j'aimerais dire qu'il représente un certain triomphe pour le processus parlementaire et la réforme parlementaire; en effet un simple député peut présenter une motion avec quelque espoir de provoquer une réaction. Quant à ce processus, nous avons pu suivre un projet d'initiative parlementaire qui a donné lieu à la formation d'un comité spécial, et ce dernier a même été chargé de tenir des audiences dans tout le pays et a ainsi été en mesure de présenter un rapport à la Chambre. Il semble donc que les simples députés peuvent avoir un rôle réel à jouer et influencer ainsi la politique du gouvernement.

Je vois que mon temps de parole est presque écoulé. Je remercie la Chambre de son obligeance.

M. Boyer: Monsieur le Président, j'ai écouté très attentivement le député de Swift Current—Maple Creek (M. Wilson). Aucun d'entre nous n'aura été étonné de constater comment, de main de maître, ce dont il est capable d'ailleurs, il a présenté à la Chambre les considérations soumises au comité parlementaire qui a formulé le rapport sur l'établissement du prix du blé domestique. J'ai été particulièrement intéressé par ses propos sur les solutions de rechange qu'avait envisagées le comité, d'autant que la recommandation consiste à augmenter de \$7 à \$10 le boisseau le prix du blé canadien.

Le député a indiqué que cette recommandation représentait une réponse partielle, car il songeait à la situation mondiale et se demandait ce que les Américains et le Marché commun allaient décider. C'est aussi une solution partielle sur le plan national. Pour ma part, cette recommandation représente une solution qui résout le dixième d'un problème. La quantité de blé produit au Canada, qui est destinée au marché national, n'est qu'une infime fraction de la production totale. Par conséquent, cette augmentation du prix du blé canadien à \$10 le boisseau n'aura qu'un effet limité et partiel.

Le gouvernement doit veiller à ce que les producteurs de blé puissent survivre et retirer un certain revenu d'une activité fondamentalement importante. Les producteurs de blé constituent l'un des quatre principaux groupes qui forment la chaîne. Il y a aussi les entreprises de transformation, les détaillants et les consommateurs.

Selon le rapport, les entreprises de transformation craignent que nous fassions fausse route en fixant le prix du boisseau à \$10. J'ai aussi entendu dire que si nous élevions le prix du blé canadien il en résulterait d'importantes hausses de prix à la consommation, une augmentation des importations et un déclin dans tous les secteurs, ce qui se traduirait finalement par un marché national qui serait restreint et moins stable en ce qui a trait à la production agricole.